



Vaudreuil-Dorion

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Une subvention pour le micropuçage des chiens

Vaudreuil-Dorion, le 10 juillet 2020 – À l'occasion de sa séance publique du 6 juillet, le conseil municipal a adopté une résolution pour la mise en place d'un programme de subvention relatif à l'identification permanente des chiens sur son territoire. Ainsi, la Ville offre un remboursement de 10 \$ aux citoyens propriétaires de chiens pour l'implantation de la micropuce de leur animal réalisée par un vétérinaire dont l'entreprise se situe à Vaudreuil-Dorion.

Cette subvention s'inscrit dans le contexte où le conseil municipal a adopté, le 19 mai dernier, le Règlement complémentaire concernant les chiens (Règlement n° 1771), qui prévoit entre autres que le gardien d'un chien âgé de plus de trois mois doit procéder à son identification permanente à l'aide d'une micropuce.

Le formulaire de demande de subvention se trouve sur le site Internet de la Ville au ville.vaudreuil-dorion.qc.ca, section Animaux. Différents documents doivent être fournis avec le formulaire dûment rempli à la Division permis et inspections à infourbanisme@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca ou en personne à l'hôtel de ville.

L'aide financière prend effet rétroactivement à l'entrée en vigueur du Règlement n°1771 (20 mai 2020) et se termine au plus tard le 30 juin 2021 sous réserve des fonds disponibles.